

## **Procès-verbal du Conseil Municipal** **Séance du mardi 11 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 février, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal, dans la salle du conseil, sous la présidence de Annie LEMOINE, Maire, en suite de convocation en date du 03 février 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie-Jeannette, CARESMEL Isabelle, PIETON Freddy, COILLOT Laurent, LAFFARGUE Marie –Claude, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole,

Absents représentés : GRAVE Brigitte (pouvoir à LEMOINE Annie), LANGREZ Lucien (pouvoir à CAMUS Pierre), TARDIVEL Mathieu (pouvoir à COILLOT Laurent)

Absents : MALBRANQUE Gaëtan, BEEUWSAERT Julie, BOGALA Jennifer

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 9
- Absents : 3
- Votants : 12

Vérification du quorum : atteint

Désignation du secrétaire de séance : CAVALIER Marie-Jeannette

### **Etude de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> conseil municipal de l'année 2025**

#### **1. Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024 arrêté à la présente séance**

Le procès-verbal a été distribué avec la convocation pour lecture et sera affiché et consultable dans les huit jours suivant la présente réunion. Aucune remarque des conseillers présents, il est donc signé par le maire et la secrétaire de la séance précédente.

#### **2. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Madame le Maire rappelle que le budget 2025 n'ayant pas encore été ni élaboré ni voté, les dépenses d'investissement 2025 doivent faire l'objet d'une ouverture de crédit.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant l'autorisation de crédits à la section investissement dans la limite des 25 % des prévisions de l'année précédente et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

### **3. Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232**

Madame le Maire explique, que, comme chaque année, il faut délibérer sur le contenu des achats des dépenses. Il vous est proposé de renouveler la prise en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, cartes et boîtes cadeaux, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations et mises à l'honneur ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, baptêmes civils, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant l'affectation au compte 6232 et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

### **4. Délibération autorisant le Maire à signer une convention de contribution à la DECI avec le SIDEN SIAN pour l'année 2025**

Madame le Maire rappelle qu'en 2020 la commune a lancé la procédure concernant le transfert de la compétence DECI à Noréade.

Ce transfert décharge la commune de l'entretien de ses hydrants ou de la pose de nouveaux hydrants si cela s'avère nécessaire.

En contrepartie, le transfert de la compétence DECI entraîne le versement d'une contribution annuelle fixée par Noréade à 5 € par habitant et par année.

Deux possibilités : la commune prend en charge cette somme ou Noréade facture aux habitants.

Le conseil municipal doit délibérer chaque année pour sur le choix du paiement de cette contribution.

Le conseil municipal avait délibéré lors de la précédente réunion, que cette somme soit imputée sur le budget de fonctionnement de la commune.

Madame le Maire propose de renouveler cette convention pour 2025 dans les mêmes conditions.

Montant : 3 010 € (base 602 habitants)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant la signature de la convention de contribution à la DECI avec le SIDEN SIAN et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## **5. Délibération approuvant la convention d'adhésion de la Communauté de Communes Osartis-Marquion au syndicat mixte ouvert Sage Marque-Deûle (SymMad)**

Madame le Maire explique que le Conseil Communautaire du 6 décembre 2024 a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Osartis-Marquion au syndicat mixte ouvert SAGE Marque Deûle.

Six communes de notre territoire sont concernées : Arleux-en Gohelle, Fresnois-en-Gohelle, Izel-lès-Equerchin, Neuvireuil, Oppy et Quiéry-la-Motte.

Le but de ce syndicat est d'assurer la mise en place d'actions de prévention et de gestion des risques concernant l'usage de l'eau, d'améliorer la qualité des cours d'eau.

Il convient de recueillir l'accord de chacun des conseils municipaux des communes du territoire Osartis-Marquion pour cette adhésion (coût pour la communauté de communes : 971 €)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant la signature de la convention d'adhésion de la Communauté de Communes Osartis-Marquion au syndicat mixte ouvert SAGE Marque Deûle et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## **6. Redevance d'occupation privative du domaine public en vue d'une exploitation économique.**

Madame le Maire explique qu'il n'est plus possible d'accorder la gratuité pour l'installation temporaire d'un commerce sur le domaine public.

Le conseil municipal doit donc se prononcer pour un montant pour chaque jour d'occupation.

Madame le Maire propose la somme de 10 €, identique à l'occupation de la salle des fêtes pour les cours de danse du lundi.

Il est précisé que lors de la fête communale, les forains seront exemptés de cette taxe, puisque cette animation est organisée par la commune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce pour la somme de 10 € par jour d'occupation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant le montant d'occupation privative du domaine public en vue d'une exploitation économique et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 7. Projets d'investissements 2025 et estimatifs des dépenses

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les projets d'investissement 2025, en les classant par ordre de priorité :

- Mur du cimetière : estimation 25 000 € TTC
- Sécurisation des passages protégés par un marquage bleu lumineux (demande de subvention possible) : en cours (exemple 75 plots leds : 3 240 € TTC)
- Caméra dirigée vers le parking de la salle des fêtes pour protéger l'école (demande de subvention possible) et l'entrée du parc : 5 071,96 € TTC + 1 793, 14 € TTC (sirène)
- Rénovation de la tisanerie : estimation 5 000 € TTC
- Outillage atelier : estimation 3 000€ HT (une perche élagueuse : estimation 1 200 €, une visseuse perceuse à percussion, une meuleuse d'angle, une scie circulaire)
- Deux écrans de projection : estimation 700 € TTC
- Un véhicule utilitaire d'occasion : estimation 12 000 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal estime que toutes les propositions d'investissement 2025 présentent un caractère essentiel.

## 8. Travaux en régie 2025

Madame le Maire annonce que la rénovation de la tisanerie pourra être effectuée par les agents communaux.

Pour effectuer ces travaux en régie, il faut l'acceptation du conseil municipal.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer concernant les travaux de rénovation de la tisanerie attenante au secrétariat qui sera réalisée en régie par le personnel technique de la commune.

Madame le maire demande d'approuver le taux horaire moyen des agents à 19.06 €, à savoir respectivement pour chacun des deux agents 19.02 € brut et 19.10 € brut, et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 9. Demandes de subventions d'investissement

### 9.1 Demande de subvention auprès du Fonds de Concours de la CC Osartis-Marquion

Madame le Maire propose de demander une subvention auprès du Fonds de Concours de la CC Osartis-Marquion pour la rénovation des bâtiments communaux accueillant du public (la tisanerie).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer au sujet de la demande de subvention auprès du fonds de concours de la CC Osartis-Marquion dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux, et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

### 9.2 Demande de subvention auprès du FIPD et de la Région

Madame le Maire propose de demander une subvention auprès du FIPD et de la Région pour l'installation d'une caméra pour la sécurisation du bâtiment scolaire et du parking, ainsi que le renforcement du dispositif PPMS par l'ajout d'une sirène.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer au sujet de la demande de subvention auprès du FIPD et de la Région pour la sécurisation du bâtiment scolaire et du parking ainsi que le renforcement du dispositif PPMS par l'ajout d'une sirène et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## **9 Contrat de dératissage**

Madame le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal, la dératissage dans la commune avait été abordée, avec une priorité donnée à l'entreprise d'Emilien Semain, habitant de notre commune. Nous avons évoqué la possibilité de revoir la livraison faite aux 7 agriculteurs de la commune de 10 kilos en deux fois (ce qui représente 400 sachets). Emilien Semain estime que c'est énorme et conseille la moitié.

Madame le Maire propose trois possibilités :

- De garder les deux livraisons (10 kg), pour un montant d'environ 500 € HT
- De réduire à une livraison (5 kg), ce qui permet d'économiser environ 250 € HT
- De supprimer ces livraisons de raticide pour une économie d'environ 500 € HT, ce qui n'empêche pas les agriculteurs de se fournir par eux-mêmes.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce pour le maintien de deux livraisons annuelles aux agriculteurs.

## **10.Présentation du calendrier des animations 2025**

**Samedi 15 mars 2025** : Hauts de France Propres

**Samedi 19 avril 2025** : Chasse aux œufs

**Mars/Avril 2025 (date à préciser)** : inauguration du parc des Frênes

**Dimanche 27 avril 2025 matin** : Parcours du cœur

**Jedi 8 mai 2025** : Commémoration de la fin de la 2ème Guerre Mondiale

**Samedi 17 mai 2025** : 1er jour de la ducasse : forains

**Dimanche 18 mai 2025** : 2ème jour de la ducasse : forains, barbecue, jeux..

**Lundi 14 juillet 2025** : Fête Nationale

**Samedi 27 septembre 2025** : Nettoyons la nature

**Dimanche 12 octobre 2025** : Octobre Rose

**Samedi 18 octobre 2025** : goûter d'Halloween

**Mardi 11 novembre 2025** : Commémoration de l'armistice de la Grande Guerre

**Dimanche 7 décembre 2025** : Repas des aînés

**Vendredi 19 décembre 2025** : Spectacle de Noël

**Réunion prochaine de la commission fêtes et cérémonies pour préparer l'inauguration du parc des Frênes et de la ducasse.**

## **11. Décisions prises par le maire**

Signature des devis d'animation pour la ducasse : Nostalgie (550 € sans GUSO)

Commande produits parapharmacie pour atelier, mairie, école : 229,93 € TTC

## **12. Informations diverses**

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de l'informer de leur présence ou de leur indisponibilité lors de l'inauguration du parc des frênes et de la ducasse (dimanche 18 mai)

Le recensement est terminé. Tout le monde a répondu.

Demande de devis auprès de COMARTOIS pour affichage panneau mairie.

Demande de devis auprès de Citeos et Satcoms pour 10 candélabres dont les lampes sont à changer.

## **13. Questions posées par les conseillers municipaux**

**Fin de séance : 20 heures 40**

Madame le Maire  
Annie LEMOINE

Madame la secrétaire de séance

## VOTE DES DÉLIBÉRATIONS :

N° ordre du jour	Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Délibération autorisant le Maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), LANGREZ L. (pouvoir à CAMUS P.)		
3	Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), LANGREZ L. (pouvoir à CAMUS P.)		
4	Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, par le produit des impôts	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), LANGREZ L. (pouvoir à CAMUS P.)		
5	Adhésion syndicat mixte Marqure-Deûle	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), LANGREZ L. (pouvoir à CAMUS P.)		
6	Redevance d'occupation du domaine public	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), LANGREZ L. (pouvoir à CAMUS P.)		
8	Travaux en régie	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), LANGREZ L. (pouvoir à CAMUS P.)		

9.1	Demande de subvention auprès du Fonds de Concours	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), LANGREZ L. (pouvoir à CAMUS P.)		
9.2	Demande de subvention auprès du FIPD et de la Région	LEMOINE A., CAMUS P., CAVALIER M-J, CARESMEL I., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B. (pouvoir à LEMOINE A.), TARDIVEL M. (pouvoir à COILLOT L.), LANGREZ L. (pouvoir à CAMUS P.)		